

Guenviller, le 9 décembre 2025

CONVOCATION

Convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal le 20 novembre 2025 pour la séance qui s'ouvrira à la salle St Lambert le vendredi 28 novembre à 19 heures. Les documents afférent à cette séance ont également été adressés par mail à chaque conseiller.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Point n° 0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE du 26 septembre 2025

Point n° 1 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR CONCERNANT LES TRAVAUX AU CIMETIERE

Point n° 2 – ANTENNE TDF

Point n° 3 – TRAVAUX FORESTIERS

Point n° 4 – CONVENTION RELATIVE AU PLATEAU SURELEVE RUE DE HOMBOURG

Point n° 5 – AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE – PROJET DE DECARBONATION SOCIETE AGC GLASS SEIGBOUSE

Point n° 6 – RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE BARST

Point n° 7 – AUTORISATION DE LIQUIDER OU DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Point n° 8 – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Point n° 9 – CREATION DE POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Point n°10 – COLLEGE HOLDERITH – SUBVENTION CISACS

Point n°11 - DIVERS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2025 à 19 heures

L'an deux mil vingt cinq, le vingt-huit du mois de novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Raymond TRUNKWALD, Maire, s'est réuni à la Salle St-Lambert.

Etaient présents : Raymond TRUNKWALD, André DUPPRE, Emilie THIEL, Roland FRIDERICH, William CANADA, Yves BROQUARD, Christian FORTHOFER, Sabrina MULLER, Sandrine LEFEBVRE

Etaient absents excusés : Thomas BETTING, Catherine HOMBACH, qui a donné procuration de vote à Emilie THIEL, Alain KLEINHENTZ, qui a donné procuration de vote à Christian FORTHOFER, Patrick MIESZKALSKI

Etaient absents : Betty BROQUARD, Mathieu MUHR

Madame Emilie THIEL est élue secrétaire de séance.

Point n° 0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE du 28 SEPTEMBRE 2025

Le compte rendu de la séance du 28 septembre 2025, dont chaque conseiller avait reçu un exemplaire, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point n° 1 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR CONCERNANT LES TRAVAUX AU CIMETIERE

La commune n'a plus de cases disponibles au columbarium du cimetière. D'autre part il convient de remplacer les grilles et le portail d'entrée qui sont en très mauvais état.

Les dépenses se répartissent comme suit :

Travaux	Montant HT
Mise en place de deux columbarium et aménagement paysager	20 000,00
Remplacement des grilles	13 511,50
Montant total des travaux	33 511,50

Il propose d'effectuer une demande de subvention auprès des services de l'état pour ce projet et présente à l'assemblée le plan de financement suivant :

Financement	Pourcentage	Montant HT
DET R	40%	13 405
Commune (autofinancement)	60%	20 107
Total	100%	33 512

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ⊕ Approuve le projet présenté et son plan de financement
- ⊕ Sollicite auprès des services de l'Etat une subvention dans le cadre des Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux
- ⊕ S'engage à prendre en charge la part non subventionnée
- ⊕ Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026
- ⊕ Autorise M. le Maire à procéder aux travaux

Point n° 2 – ANTENNE TDF

M. le Maire informe être en pourparlers avec TDF aux fins de permettre à cette dernière d'installer un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunication sur le terrain communal situé sur la parcelle Section 13 n° 395. 100 m² destinés à accueillir les infrastructures nécessaires et notamment le pylône seraient loués à TDF pour une montant de 3500 €/an. De plus, pour accéder à cette parcelle section 13 n°395, TDF prévoit d'emprunter les chemins ruraux cadastrés section 13 n°453 et section 4 n°296 et d'y implanter les

fourreaux fibre et électricité ; l'indemnité prévue est de 500 € en plus de l'entretien nécessaire et de la remise en l'état à neuf de cette voie d'accès.

Dans l'attente de la finalisation d'une convention qui régira les rapports entre TDF et la Commune de Guenviller, le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord de principe et

- ⊕ Autorise TDF à effectuer toutes études (essais radio, étude de structure, de charge, de sol...) en vue de vérifier la faisabilité technique du projet d'implantation
- ⊕ Autorise TDF à effectuer toute démarche administrative, notamment dépose d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire en vue de l'édification et de l'exploitation du site
- ⊕ Autorise M. le Maire à signer la convention d'accès de passage et de tréfonds par les chemins ruraux mentionnés ci-dessus.

Point n° 3 – TRAVAUX FORESTIERS

M. Tritz, technicien ONF, a établi un devis de travaux forestiers.

M. Le Maire propose de surseoir d'un an au marquage des arbres dans la section 4b, mais propose de procéder à l'exploitation des quelques hêtres et chênes en sections 7a et 8a avec l'abattage et le façonnage de ces grumes, le débardage et le cubage des bois pour une dépense totale estimée à 4 978 €.

Les recettes au niveau du bois d'industrie sections 7a et 8a, du bois destiné aux particuliers section 9 ainsi que les ventes sur pieds section 13 sont, elles, estimées à 19 332 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, autorise M. le Maire à faire procéder à ces travaux et se dit vouloir rester très attentif au respect des chiffres annoncés au niveau des dépenses et surtout des recettes.

Point n° 4 – CONVENTION RELATIVE AU PLATEAU SURELEVE RUE DE HOMBOURG

M. le Maire fait lecture de la convention qu'il convient de signer avec le Département de la Moselle pour la mise place du plateau surélevé rue de Hombourg. Les travaux décrits ont été réalisés à ce jour, à l'exception de la peinture. L'entretien restera à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer cette convention.

Point n° 5 – AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE – PROJET DE DECARBONNATION SOCIETE AGC GLASS SEINGBOUSE

M. le Maire fait lecture de l'arrêté pris par M. le Sous-Préfet. Pour rappel, le Conseil Municipal avait d'ores et déjà donné son accord de principe lors du Conseil Municipal du 27 février 2025.

Point n° 6 – RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE BARST

Le Conseil Municipal, conformément à la législation en vigueur, donne acte à M. Maire de la présentation du rapport relatif à la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2024 comprenant les indicateurs techniques et financiers. Ce rapport peut être consulté en mairie.

Point n° 7 – AUTORISATION DE LIQUIDER OU DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'ouverture des crédits ne pourra excéder le montant 25 % des dépenses d'investissement 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'accepter la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus, soit une ouverture de crédits d'un montant total n'excédant pas 25 % des dépenses d'investissement 2025.

Point n° 8 – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Lors de l'établissement du budget primitif, en recettes de fonctionnement le chapitre 002 Excédent antérieur reporté a été involontairement augmenter de 1000€.

Pour corriger cette erreur M. le Maire propose la décision modificative suivante :

En recettes de fonctionnement,

- ⊕ Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté : -1 000€
- ⊕ Chapitre 70 article 7022 redevance services périscolaires : +1 000€

Pour la réalisation de deux passages surélevés et la création de trottoirs en bout de rue de Hombourg, nous avions sollicité une subvention auprès du Département de la Moselle dans le cadre du programme AMISSUR. Cette subvention correspondait à un montant estimatif de travaux de 51 061 €. Les dépenses réalisées pour ces travaux sont inférieures, un des deux passages n'ayant pas été réalisé. Il faut donc rembourser une partie des subventions que nous avions déjà perçues. M. le maire propose la décision modificative suivante :

En dépenses d'investissement,

- ⊕ Chapitre 13 subventions d'investissement article 1345 amendes de police +5000 €
- ⊕ Chapitre 21 immobilisations corporelles article 2157 Matériel et outillage technique -5000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents les décisions modificatives ci-dessus.

Point n° 9 – CREATION DE POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Lors du dernier Conseil Municipal, l'assemblée a nommé l'agent coordonnateur en vue du prochain recensement prévu en début d'année. Il reste à nommer les agents recenseurs proprement dits. Afin de réaliser les démarches dans les délais il convient de nommer deux agents recenseurs.

M. le Maire propose de nommer M. Aimé KOLASA et Mme Isabelle DESMAISONS.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer M. Aimé KOLASA et Mme Isabelle DESMAISONS comme agents recenseurs dans le cadre du recensement qui aura lieu en début d'année 2026.

Point n°10 – COLLEGE HOLDERITH – SUBVENTION CISACS

Durant l'année scolaire 2009/2010, une Commission Intercommunale de Soutien aux Activités Culturelles et Sportives du Collège Holderith a été créée.

Le fonctionnement de la CISACS prévoit que chaque municipalité verse directement au collège une subvention au titre du financement des projets de voyages et/ou sorties scolaires et d'actions éducatives, culturelles et sportives élaborés par les enseignants de l'établissement à destination des élèves.

Cette aide est proportionnelle au nombre de ressortissants de chaque ville scolarisés dans l'établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de verser une participation aux projets d'actions éducatives et sorties pédagogiques du Collège Holderith de 18,70 € par enfant soit 187,00 € pour l'année scolaire en cours.

Point n° 11 – DIVERS

- Demandes de subvention Association française pour les diabétiques de Metz et association ELA. Le Conseil Municipal, comme à son habitude, décide à l'unanimité de ne pas donner suite à ces demandes.

- M. le Maire informe l'Assemblée d'un contentieux avec l'ONF – un devis de géomètre a été présenté à l'ONF pour l'implantation sans les bornes

- Les branchements électriques sont en cours rue de Hombourg.

- Le fascicule concernant l'organisation des prochaines élections municipales a été transmis à l'ensemble des Conseillers en version numérique.

- Un dépôt sauvage de poubelles a été enlevé tout récemment ; une plainte a été déposée.

- Le voyage scolaire à St-Jean-de-Bassel pour lequel une subvention municipale a été accordée et votée a eu lieu du 13 au 15 octobre 2025 ; tout s'est bien passé.

- M. Boussouf a été débouté dans le cadre du recours déposé au Tribunal Administratif concernant le projet de salle intergénérationnelle – il a par ailleurs été mis à la charge du requérant le paiement de la somme de 1500 € à la commune de Guenviller au titre des frais exposés et non compris dans les dépens. La Commune se réserve en outre la possibilité de faire à son tour un recours dans le cas où les subventions obtenues devaient ne plus être versées pour cause de délai dépassé.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 19h55.

Affiché le 9 décembre 2025.